



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE POLYVALENTE DE L'ÉRABLIÈRE

RENCONTRE EXTRAORDINAIRE

TENUE LE 21 JANVIER À 19 H, EN NON PRÉSENTIEL

Sont présents :

Sylvain Dault-Lagacé, directeur

Michaël Côté, président

René Villeneuve, vice-président et délégué au comité de parents

Marie-Pier Larose, parent

Pascal St-Denis, parent

Véronique Lapointe, parent

Anny Pier Soucy, enseignante

Janie Durand, enseignante

Nadia Tremblay, enseignante

Samuelle Soucy, enseignante

Sylvie Pelletier, enseignante

Valérie Lafrance, enseignante

Chantal Guérin, professionnelle

Jessica Muhindo, représentante du personnel de soutien

Vincent Turbide, représentant du conseil des élèves

Lyne Villeneuve, secrétaire

Sont absents :

Vanessa Alvarado, parent

Caroline Proulx, parent

Marie-Josée Labelle, membre de la communauté



1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

À 19 h 05, M. Côté déclare la séance ouverte. Le quorum étant dûment constaté, la réunion peut officiellement débiter.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par Mme Lapointe et appuyé par Mme Guérin. Adopté à l'unanimité.

3. Présentation de l'offre de P.P.P. pour septembre 2026 et de la démarche d'implantation

M. Dault-Lagacé présente l'offre de P.P.P. (« concentrations ») en vue de la rentrée 2026-2027, incluant :

- Passage primaire-secondaire : Multisports; Arts plastiques; Citoyens du monde; Activités aquatiques; Scientifique; Art culinaire; PMR (programmation multimédia et robotique).
- Adaptation scolaire : Adulte de demain (FPT 1, FPT 2, FPT 3); Vie en société (TRP/TSA adaptés et TRP/TSA réguliers); Entrepreneuriat (FMS).

La direction présente la démarche d'implantation (contexte, principes directeurs et échéancier). Les principes retiennent notamment : arrimage au projet éducatif, respect des encadrements légaux et du régime pédagogique, distinction par rapport à l'offre ministérielle, et accessibilité/abordabilité.

Un échéancier de travail est présenté (24 octobre, 7 novembre, 21 novembre et 5 décembre 2025), incluant des consultations du personnel et des élèves des écoles primaires.



4. Modalités de sélection / d'inscription des élèves pour septembre 2026 au P.P.P »

Les modalités d'inscription sont présentées : l'élève fera un choix par ordre d'intérêt de 1 à 3. Si le nombre de demandes dépasse la capacité d'accueil d'une concentration, un tirage au sort sera effectué afin d'assurer l'équité.

Il est aussi précisé que les concentrations sont offertes sans frais supplémentaires ni test de sélection. L'ouverture d'une concentration dépendra du nombre d'inscriptions et des capacités d'organisation.

5. Date et heure de la prochaine assemblée

Il est confirmé que la prochaine rencontre du Conseil d'établissement aura lieu le 4 février 2026.

6. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20 h, sur proposition de M. Villeneuve.